

L'Algérie conteste l'histoire : réponse du Général Faivre

Date : 4 novembre 2016



GUERRE D'ALGÉRIE

Général Maurice Faivre, historien, spécialiste de la guerre d'Algérie □

Reçu de Rémy Valat, historien et collaborateur du site, MÉTAMAG a publié récemment un [communiqué des historiens sur le 17 octobre 1961](#) et la responsabilité du Fln dans les émeutes du jour. Le site internet du journal algérien El-Watan, dans deux articles intitulés "[Dénoncer la falsification de l'histoire](#)" et "[Le retour de discours apologétiques de la colonisation](#)", conteste en citant Olivier Le Cour Granmaison, cette version des faits. Le Général Faivre répond à Olivier Le Cour Grandmaison qui attaque les signataires du communiqué et s'abstient de toute démonstration historique, n'hésitant pas à accuser le général d'avoir nié la pratique de la torture par l'armée française pendant la guerre d'Algérie.

Le débat sur la torture pendant la guerre d'Algérie reste un des sujets privilégiés de la propagande médiatique. Il n'est pas question de nier sa pratique, qui a été reconnue par maintes autorités.

1. Dans le manifeste de 2002, approuvé par 521 officiers généraux anciens d'Algérie, le général Gillis écrit :
« Certains pendant la bataille d'Alger en particulier, ont été confrontés à un dilemme : se salir les mains en interrogeant durement de vrais coupables, ou accepter la mort d'innocents. Si il y eut des dérives, elles furent marginales et en contradiction même avec les méthodes voulues et les objectifs poursuivis par la France et son armée ».
2. Dans l'été 1957, le colonel Godard poursuit la bataille d'Alger sans violence, par infiltration des groupes terroristes (bleuite); il écarte le colonel Aussaresses.
3. Zora Driff reconnaît que « ces méthodes (de torture) n'avaient plus court quand j'ai été prise » (septembre 1957).
4. Maurice Patin, président de la Commission de sauvegarde du droit et des libertés (16 enquêteurs), fait le point dans ses rapports successifs :
 - septembre 1958 : l'emploi est proscrit mais persiste dans des cas isolés,
 - juin 1960 : les déclarations tardives de Djamilia Boupacha ne sont pas convaincantes,
 - octobre 1960 : il n'y a plus de tortures spectaculaires,
 - février 1961, diminution des pratiques illégales,
 - décembre 1961, l'ordre a été rétabli par les Procureurs militaires, le système a fini par se disloquer.
5. 20 chefs de corps, en majorité parachutistes, cités par Jean Charles Jauffret, ont dit non à la torture ; parmi eux, le colonel Trinquier à El Milia et le général Faivre.
6. 400 enquêtes du CICR dans les centres d'internement en Algérie et en métropole établissent à moins de 20% le nombre des prisonniers qui ont été torturés.

Le colonel Allaire affirme que 9 suspects sur 10 parlaient spontanément.

Ces différents constats ne confirment pas la pratique généralisée de la torture. Certains historiens citent la déclaration de Massu : « On aurait pu faire autrement », mais oublient de rappeler qu'avec l'âge, il avait perdu la lucidité de sa jeunesse et oublié que le colonel Godard avait "fait autrement".

Il est donc injuste d'accuser tous les combattants de s'être mal conduits, alors que la majorité est venue en aide à la population musulmane.